

Infirmier-e



Conditions d'admission

Accès à la formation

(cf. arrêté du 23/01/2020 modifiant l'arrêté du 31/07/2009 relatif au diplôme d'État infirmier)

Peuvent être admis en première année de formation les candidats âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation répondant à l'une des conditions suivantes :

1. Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme,
2. Les candidats relevant de la formation professionnelle continue telle que définie par l'art. L.6311-1 du code du travail et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

1. Admission via Parcoursup

Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme peuvent être admis via Parcoursup, plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France. La période d'inscription sur la plateforme parcoursup.fr débute fin janvier et se clôture fin mars.

2. Admission par concours

Les candidats relevant de la formation professionnelle continue peuvent être admis sur concours comprenant 2 épreuves de sélection : entretien et épreuve écrite.

Les inscriptions se font sur le site : concours.aphp.fr

Formation

Déroulement des études

Études en 3 ans dans l'un des 16 instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de l'AP-HP conventionnés avec les universités franciliennes. Formation théorique et clinique en stage. Stages en hôpital dès la première année.

Le diplôme d'État d'infirmier-e, sanctionne les études ainsi que **l'obtention d'un grade de licence**.



Coût de la formation

Le financement de la formation peut être pris en charge par la Région Ile-de-France.

Une bourse d'étude peut être attribuée sur critères sociaux, sans condition d'âge, et constitue un complément de revenu.

> Plus d'information sur le site de la Région Ile-de-France :

<https://www.iledefrance.fr/formations-sanitaires-et-sociales>



Instituts en formation en soins infirmiers de l'AP-HP (IFSI) Instituts de formation des aides-soignants de l'AP-HP (IFAS)

Ambroise-Paré (IFSI)

9 avenue Charles de Gaulle
92100 Boulogne-Billancourt
01 49 09 44 05
secretariat.ifsifdc3@dfc.aphp.fr

Picpus (IFSI et IFAS)

33 boulevard de Picpus
75012 Paris
01 40 27 51 09
secretariat-ifsifas-cpc@aphp.fr

Pitié-Salpêtrière (IFSI et IFAS)

47 bd de l'Hôpital
75013 Paris
01 42 16 07 10
secretariat.ifsifas.psl@aphp.fr

Antoine-Béclère (IFSI et IFAS)

157 rue de la porte de Trivaux
92140 Clamart
01 45 37 45 11
secretariat.abcfisi@dfc.aphp.fr

Charles-Foix (IFSI)

21 avenue de la République
94205 Ivry-sur-Seine
01 49 59 42 30
dfc-secretariat-ifsifcf@dfc.aphp.fr

Raymond-Poincaré (IFSI et IFAS)

104 bd Raymond-Poincaré
92380 Garches
01 47 41 28 67
dfc-secretariat-ifsif5@aphp.fr

Avicenne (IFSI)

2 rue Marcel Cachin
93000 Bobigny
01 48 95 57 61
secretariat.avcfisi@dfc.aphp.fr

Émile-Roux (IFSI et IFAS)

1 avenue de Verdun
94450 Limeil-Brévannes
01 45 95 80 87
secretariat.erxfisi@aphp.fr

Saint-Louis (IFSI et IFAS)

1 avenue Claude Vellefaux
75010 Paris
01 42 49 99 71
dfc-ifsifas.stlouis@aphp.fr

Beaujon (IFSI)

23 rue Fernand Pelloutier
92110 Clichy
01 49 68 90 01

Henri-Mondor (IFSI)

51 avenue du Maréchal de
Lattre-de-Tassigny
94000 Créteil
01 49 81 46 96
ifsif.mondor.dfc@aphp.fr

Tenon (IFSI et IFAS)

14-20 rue des Balkans
75020 Paris
01 43 79 92 00
ifsif.tenon.dfc@aphp.fr

Bicêtre (IFSI)

78 rue du Général Leclerc
94276 Le Kremlin-Bicêtre
01 45 21 24 78
bct-ifsif@aphp.fr

Bichat (IFSI)

133 bd Ney
75018 Paris
01 44 85 28 00
ifsif1.bichat@aphp.fr

Jean-Verdier (IFSI et IFAS)

2 rue Arthur Groussier
93143 Bondy
01 48 02 65 00
ifsif.secretariatjvr@aphp.fr

Louis-Mourier (IFSI et IFAS)

178 rue des Renouillers
92701 Colombes
01 47 60 61 11
secretariat.lmrifsif@dfc.aphp.fr

Exercice professionnel

Selon l'OMS, l'infirmier va aider les individus, les familles et les groupes à déterminer et réaliser leur plein potentiel physique, mental et social... Les soins infirmiers englobent également la planification et la mise en œuvre des soins curatifs et de réadaptation et concernent les aspects physiques, mentaux et sociaux de la vie en ce qu'ils affectent la santé, la maladie, le handicap et la mort. Les infirmiers travaillent aussi comme partenaires des membres des autres professions impliquées dans la prestation des services de santé.

Modalités d'exercice

Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans des structures (hôpitaux, cliniques, EHPAD...), en entreprise (médecine du travail), à l'éducation nationale, en crèche et PMI, dans le secteur médico-social, dans l'humanitaire ou encore à domicile, de manière autonome et en collaboration.

L'infirmier peut exercer selon un mode salarié ou libéral sur un poste fixe ou en intérim.

Carrière

- ◆ Infirmier-e
- ◆ Cadre de santé paramédical, fonctions d'encadrement ou d'enseignement
- ◆ Cadre supérieur de santé paramédical
- ◆ Directeur des soins

Spécialisations :

Le diplôme d'État

- ◆ d'infirmier-e de bloc opératoire (IBODE) : 8 mois
- ◆ d'infirmier-e anesthésiste (IADE) : 2 ans
- ◆ de puéricultrice : 1 an

Master :

- ◆ Infirmier-e en pratiques avancées
- Onco et Hémato-oncologie,
- Pathologie Chronique Stabilisées,
- Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale.

Formation continue

Dans chaque hôpital et dans le centre de formation continue de l'AP-HP.